

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **10 avril 2017**

Délibération n° 2017-1888

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Partenariat avec l'association ASVEL basket - Attribution d'une subvention pour la saison 2016-2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 mars 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Berra (pouvoir à Mme Maurice), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Iehl (pouvoir à M. Hémon), Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Piegay (pouvoir à Mme Poulain), Veron (pouvoir à M. David).

**Conseil du 10 avril 2017**  
**Délibération n° 2017-1888**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Partenariat avec l'association ASVEL basket - Attribution d'une subvention pour la saison 2016-2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Les articles L.113-2 et 3 du code du sport prévoient que les associations sportives ou les sociétés sportives peuvent recevoir des subventions publiques pour la réalisation de missions d'intérêt général. Le montant maximal de ces aides, ainsi que les missions d'intérêt général concernées, sont précisés dans les articles R.113-1 et R.113-2 du code du sport.

La formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation agréés, font partie de ces missions d'intérêt général (art. R.113-2 du code du sport).

Ainsi, au vu de ces dispositions, la Métropole de Lyon souhaite soutenir financièrement les centres de formation des clubs sportifs professionnels, au titre de leur mission d'intérêt général de formation.

L'objet de la délibération porte sur le partenariat entre la Métropole et l'association ASVEL basket et concerne le financement du centre de formation du club sportif, pour des missions d'intérêt général au titre de la formation, telle que définie aux articles L 113-2 et 3, R 113-1 et suivants du code du sport.

**II - Objectifs**

Le club a présenté en septembre 2015 un ambitieux projet à court et moyen terme, l'actionnaire principal du club ayant changé en juin 2014, sans remise en cause des objectifs d'ouverture sur l'environnement et d'adhésion aux valeurs de proximité, de partage, d'accessibilité et de professionnalisme :

- d'une part, la Tony Parker Academy : il s'agit de proposer, sur un site unique, le centre d'entraînement de l'ASVEL, le centre de formation, l'académie, composée d'une trentaine de jeunes joueurs, mais également une école d'arbitrage. Un volet social est enfin prévu avec notamment un centre d'entraînement pour les joueurs sans emploi, à disposition des joueurs à la recherche d'un club ou préparant une reconversion à l'issue de leur carrière,

- d'autre part, le projet de grande salle : cette grande salle multifonctions, d'une capacité d'environ 10 000 places, accueillera l'ASVEL basket mais également d'autres manifestations sportives ou culturelles. Elle fait actuellement l'objet d'études de faisabilité menées par le club.

34 clubs sont aujourd'hui membres du programme « Fan club » mis en place par l'ASVEL : invitations aux matchs, contacts et photos avec les joueurs pros, mini-matchs à la mi-temps de matchs de l'équipe pro. Des projets spécifiques ont été développés avec les clubs de Vaulx en Velin (aide à l'obtention d'un engagement en championnat de France minimes), Oullins-Ste Foy : projet d'entraînement en commun des U15 faisant partie du pôle espoirs régional. Des échanges ont également lieu régulièrement avec l'AS Villeurbanne féminine. Au-delà des frontières de la Métropole, l'ASVEL a noué des relations étroites avec les clubs de Saint Chamond (42) et Marne la Vallée (77).

Ce travail se poursuivra en 2016-2017 et les axes de travail sont réaffirmés :

- partenariats et insertion dans le tissu sportif local : le club sportif organisera régulièrement des rencontres avec les autres clubs de l'agglomération pour des séances de détection et/ou formation des entraîneurs, formateurs, arbitres, médecins, etc., mise en place d'actions spécifiques comme l'action basket-école ou les actions dans le champ périscolaire,

- évaluation de l'impact : le club sportif rendra compte de ses activités dans un rapport annuel détaillé dont les éléments sont précisés dans la convention et renseignera quelques indicateurs simples pour assurer un suivi des activités de son centre de formation et de leur impact.

### III - Compte rendu de l'activité du centre de formation pour l'année 2015-2016 et bilan

Depuis 2010, un travail partenarial est effectué avec les clubs sportifs sur l'activité de leur centre de formation et leur ancrage dans le tissu sportif et associatif local. Ce travail permet de situer la stratégie de chaque club en matière de formation, dont ses perspectives à moyen terme, d'évaluer les cibles de son action et l'évolution de ses principaux indicateurs d'activité. Ces éléments sont ensuite confrontés au budget annuel prévisionnel du centre de formation.

L'activité du centre de formation pour la saison 2015-2016 a fait l'objet d'une présentation par les dirigeants du club devant le groupe technique de la Métropole le 2 décembre 2016, présidé par monsieur Guy Barral, Vice-Président en charge des sports.

Sur le tableau ci-dessous figurent les 4 indicateurs retenus pour mesurer l'activité et l'impact des centres de formation pour la saison 2015-2016 ainsi que la comparaison avec la saison 2014-2015 :

	2014-2015	2015-2016
Niveau du club	Pro A (1er niveau)	
Nombre de joueurs inscrits au centre de formation	27	26
Origine géographique	74 % territoire de la Communauté urbaine de Lyon	62 % territoire de la Métropole de Lyon
Budget du centre de formation	491 000 €	444 200 €

Pour la saison 2015-2016, le centre de formation a accueilli 26 jeunes, sous convention de formation. Il a notamment mobilisé un directeur, un responsable du suivi scolaire, une équipe médicale et deux entraîneurs. Les jeunes sont hébergés dans une structure gérée par le centre de formation, la Maison verte, où ils ont à disposition des salles d'études, d'informatique, de repos. La convention passée avec le lycée Frédéric Faÿs leur permet de bénéficier d'horaires aménagés et en cas de difficultés scolaires, un renforcement du dispositif est prévu avec la mise en place d'un soutien individualisé.

Le centre de formation propose une formation avec un véritable niveau d'exigence : entraînement quotidien, études, compétitions durant le week-end. Les stagiaires sont également astreints à un suivi médical régulier : prévention du dopage, prévention et soin des traumatismes physiques. A noter : 6 bacheliers reçus sur 6 candidats en 2016.

Un suivi psychologique est désormais assuré pour chaque jeune du centre de formation, en entretien individuel tous les deux mois. Un débriefing est effectué chaque semaine avec le staff technique et des séances collectives sont également organisées pour aborder des thèmes tels que la vie en collectivité, l'alimentation, l'hydratation ou le sommeil.

Un examen médical complet est passé en même temps que celui des joueurs professionnels à la rentrée d'août. Des examens médicaux à des horaires privilégiés dans un hôpital avec du matériel de pointe sont mis en place à chaque blessure quelle qu'en soit la gravité.

Un kinésithérapeute ostéopathe est présent à chaque début d'entraînement et à chaque match pour prévenir et soigner les petits traumatismes physiques. Le médecin référent reçoit tous les lundis les jeunes qui en ont besoin.

Une convention a été signée avec le service de médecine du sport de l'hôpital Edouard-Herriot pour les visites médicales de rentrée et le suivi des jeunes tout au long de la saison. Le responsable de ce service de médecine du sport est présent une fois par semaine lors d'un entraînement ainsi que lors de certains matchs.

Enfin, chaque joueur reçoit des informations concernant le dopage à partir de la catégorie Cadets.

Le suivi des jeunes à leur sortie du centre de formation s'attache à l'analyse des jeunes devenant professionnels mais également au suivi de ceux qui, ne devenant pas professionnels, sont à la recherche d'un emploi. Cette analyse montre qu'une insertion dans les métiers du sport est souvent privilégiée et favorisée par le parcours au sein du centre de formation.

Plusieurs jeunes issus du centre de formation sont devenus professionnels, à l'ASVEL ou dans d'autres clubs de Pro A. Tout comme lors des saisons précédentes, plusieurs joueurs du centre sont régulièrement présents sur les feuilles de matchs de l'équipe professionnelle de l'ASVEL.

Il y a également une mise en relation d'anciens espoirs avec des clubs locaux : plusieurs jeunes joueurs issus du centre de formation de l'ASVEL et n'accédant pas au niveau professionnel ont rejoint les rangs de clubs de la Métropole ou de la région, notamment : Mathieu Constant (Ouest Lyonnais Basket), Alan Paquentin (Chorale de Roanne), Erwan Ruiz (Saint-Chamond), Stanislas Heili (Saint-Priest).

#### IV - Projet du centre de formation pour l'année 2016-2017 et plan de financement prévisionnel associé

Pour la saison 2016-2017, le centre de formation accueillera 26 jeunes dont 15 sont issus du club. Les conditions d'entraînement et leur encadrement restent du même niveau. Les axes de suivi restent : le suivi scolaire et l'accompagnement individualisé (conventionnement avec établissement et horaires aménagés), l'hébergement, le suivi médical et les activités périphériques. 62% des jeunes sont originaires du territoire de la Métropole.

*Le budget prévisionnel du centre de formation pour la saison 2016-2017 (en €)*

Le centre de formation du club est financé à la fois par des subventions publiques et la SASP ASVEL. Les relations entre l'association et la SASP font l'objet d'une convention renouvelée toutes les 4 années ; la convention actuelle court jusqu'au 30 juin 2019.

Pour la saison 2016-2017, le budget prévisionnel du centre de formation est en baisse (-10,8 %) par rapport à la saison 2015-2016 et s'élève à 396 000 €. L'ensemble des postes de dépense sont en baisse sauf les frais de championnat (inscriptions et déplacements), en légère hausse. Le club a conduit une réflexion assez approfondie sur le fonctionnement du centre de formation afin d'en rationaliser les coûts de fonctionnement.

Des efforts de rationalisation se poursuivent et ont permis de diminuer les charges d'hébergement et de restauration du centre ou les frais administratifs ainsi que les charges liés aux contrats des joueurs stagiaires.

La participation de la SASP est en baisse de 14 %.

Charges (en €)		Produits (en €)	
hébergement	67 000	- Métropole de Lyon	136 075
restauration	43 000	- Région Auvergne-Rhône-Alpes	22 500
frais de championnats, compétitions et déplacements	51 000		
frais médicaux	15 000		
suivi scolaire	5 000		

Charges (en €)		Produits (en €)	
frais liés aux activités sportives dont terrain	13 000	Société anonyme sportive professionnelle (SASP)	237 425
charges de personnel du centre	158 000		
encadrement des jeunes	41 000		
frais administratif/frais divers	3 000		
<b>Total</b>	<b>396 000</b>	<b>Total</b>	<b>396 000</b>

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 136 075 € au profit de l'association ASVEL basket. Ce montant est en baisse de 6 % par rapport à celui attribué pour la saison 2015-2016 (144 760 € en 2016).

Les actions engagées feront l'objet d'une convention qui respecte la liberté d'initiative et l'autonomie du club sportif SASP et permet le contrôle de l'utilisation de l'aide publique par l'association ;

Vu ledit dossier ;

Vu les documents mentionnés à l'article R 113-3 du code du sport ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 136 075 € au profit de l'association ASVEL basket pour sa mission d'intérêt général au titre de la formation et dans le cadre de la saison 2016-2017,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon, le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) ASVEL basket et l'association ASVEL basket définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 324 - opération n° 0P39O5254.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2017.**